



Bordeaux, le 24 mars 2026

C O M M U N I Q U E
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP GALIA PME 2019

Objet : DISTRIBUTION FIP GALIA PME 2019

Cher Souscripteur,

Le FIP GALIA PME 2019 a été constitué fin 2019. Toutes les parts A ont été souscrites avant fin décembre 2020.

La période de 5 ans à compter de la souscription des parts de catégorie A pour l'ensemble des parts émises par le Fonds ayant pris fin le 31 décembre 2025, le Fonds peut librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son Règlement.

Nous avons décidé de procéder à une distribution d'avoirs du FIP GALIA PME 2019 en espèces, à hauteur de **500 600 euros**, soit la somme de **50,00 € par part** ; la distribution est prévue dans les prochains jours.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds.

Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, cher Souscripteur, l'expression de nos sincères salutations.

Vincent SCHIFANO,
Président